

## **Signature du contrat de développement avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux**

**Jeudi 13 octobre 2016 à 18 heures**

**Discours de Patrick Devedjian,  
Président du Conseil départemental  
des Hauts-de-Seine**

Monsieur le Député-Maire, Cher André,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de signer, Cher André, le 2<sup>ème</sup> contrat de développement entre le Département et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

En décidant de renouveler l'expérience pour la période 2016/2018, Issy-les-Moulineaux manifeste son adhésion au dispositif, et je m'en réjouis !

**Ce 2<sup>ème</sup> contrat représente un soutien départemental de 6,3 millions d'euros, dont 3 millions en investissement et 3,3 millions en fonctionnement.**

Pour les opérations d'investissement, il s'agit de :

- la rénovation de la piscine Sevestre,
- la démolition du Parc municipal des sports et la construction d'un nouveau complexe sportif.

Et pour les actions de fonctionnement, le Département soutient la Ville pour :

- ses établissements d'accueil du jeune enfant,
- les activités culturelles et sportives,
- les relais assistantes maternelles.

Le dispositif de contractualisation, que nous avons initié en 2011, est un succès puisqu'il est plébiscité par la majorité des villes des Hauts-de-Seine.

Je rappelle que depuis 2013, le Département a engagé au total près de 211 millions d'euros dans ces contrats.

**L'objectif de ce contrat unique, c'est plus de transparence, plus de lisibilité et plus d'efficacité.**

Il faut se rappeler la quantité de dispositifs qui coexistaient dans l'ancien système. Une véritable « usine à gaz »...

C'était très complexe, très bureaucratique et très chronophage pour les agents, lorsqu'il s'agissait de gérer la paperasse des subventions.

*Seul le prononcé fait foi*

Et pour un résultat, disons-le, médiocre, car quand on éparpille les financements en répondant à une logique de simple guichet. On fait du saupoudrage, et une fois passé l'effet d'aubaine, on n'a pas de vrais leviers d'investissement.

**Le principal intérêt du contrat de développement, c'est de concentrer, mais de manière forte, les financements sur quelques projets communaux, considérés comme prioritaires par les Villes.**

C'est un contrat triennal et donc s'agissant des programmations budgétaires départementale et communale, c'est du gagnant-gagnant !

**Aujourd'hui, vous le savez, nous sommes soumis à une baisse drastique des dotations de l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement : 64 % de baisse en 3 ans pour les Hauts-de-Seine !**

**Alors plus que jamais les collectivités doivent « se serrer les coudes » et développer des partenariats. Le contrat de développement en est un bel exemple.**

Le Département et la Commune sont deux échelons de proximité auxquels les citoyens sont très attachés. Les Hauts-de-Seine ne comptant que 36 Communes, on peut considérer que la véritable intercommunalité dans le département, c'est le Département lui-même !

C'est si vrai que toutes les villes sont représentées au sein de l'Assemblée départementale, les élus départementaux étant pour la plupart également conseillers municipaux, quand ils ne sont pas maires...

Il faut aussi garder à l'esprit que les collectivités locales sont le premier investisseur public. Elles réalisent **près de 70 % de l'investissement public civil** (58,8 % de l'investissement public d'ensemble en 2013).

Grâce à sa bonne santé financière, le Département entend bien poursuivre son soutien aux communes, plus particulièrement dans leurs projets d'investissement.

Car c'est l'investissement qui est porteur d'avenir, qui transforme les villes et les territoires, qui favorise l'emploi et l'attractivité.

Je vous remercie.